

## La coopérative scolaire, c'est la démocratie en actes

*Depuis 1928, l'Office central de la coopération à l'école (l'OCCE) défend un idéal pédagogique visant à la formation du citoyen. C'est dans le cadre de l'école, en impliquant les élèves, qu'ils soient d'écoles maternelles, élémentaires, de collèges ou lycées, que l'Office entend développer ses idées. Il est clair que ce n'est qu'en liaison avec tous les acteurs de l'éducation que cela est possible. Il est fondamental que notre activité s'inscrive dans les projets communs proposés et mis en œuvre avec les enseignants, les parents, mais aussi avec les partenaires institutionnels, ministères et associations amies.*

*Nous souhaitons fonder notre action sur de grands principes : la formation (des enseignants et des jeunes) ; la coopération ; la responsabilité ; le respect de l'individu ; la solidarité ; l'action pour l'avenir.*

*C'est tout simplement définir ce que nous entendons par l'éducation à la citoyenneté.*

### La coopérative scolaire : une structure démocratique

Tout enseignant coopérateur adhérent à l'OCCE a l'obligation morale de veiller à ce que sa pratique coïncide avec, ou tende vers les finalités et principes qui régissent la coopération scolaire :

- instauration dans la classe, l'école ou le foyer, d'un climat démocratique ;
- délégation et partage, par l'enseignant, d'un certain nombre de ses pouvoirs ;
- mise en place, par l'enseignant, de structures correspondant à toute organisation démocratique et à toute loi 1901 : pouvoir législatif (assemblée générale, conseil de coopérative), exécutif (bureau, élèves responsables... et l'enseignant), judiciaire (conseil de coopérative) ;
- promotion de valeurs démocratiques (liberté et en particulier liberté

d'expression de chacun ; égalité donnant à chaque membre, enseignant compris, les mêmes droits et devoirs ; responsabilité individuelle et collective, chaque élève étant responsable devant le groupe).

Le conseil de coopérative est le lieu où les membres de l'association, en plus des activités liées à la vie associative, organisent les activités de la classe, la vie du groupe et gèrent l'« entreprise » classe.

Sa fréquence s'institutionnalise dans les grandes classes (réunion hebdomadaire à jour fixe) ; tandis qu'un conseil exceptionnel se réunit quand le besoin s'en fait sentir (conflits notamment).

Le bureau de la coopérative représente l'organe exécutif. Comme dans toute association, il est constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier désignés parmi les élèves.

Le bureau se réunit régulièrement pour la préparation de l'assemblée générale ; il est chargé de régler les affaires courantes dont il rendra compte au groupe.

Le président est responsable du fonctionnement du bureau, vérifie le travail du secrétaire et du trésorier. Il organise le conseil de coopérative et généralement l'anime. Le secrétaire prend les notes pendant le conseil et rédige ensuite le compte rendu.

Le trésorier est le gestionnaire de la coopérative, s'occupant de toutes les opérations financières sous couvert du mandataire légal de celle-ci.

### De nombreux adhérents

De la maternelle au lycée, nous souhaitons que chacun de nos

3 900 000 adhérents puisse s'exprimer, connaître ses droits, mais aussi ses devoirs, prendre des responsabilités, apprendre à les assumer pleinement.

Nous nous attachons à communiquer à nos élèves, au sein d'un groupe classe, le respect des autres, la nécessité de les comprendre, d'accepter leur point de vue, leur mode de vie et éventuellement leur culture.

Nous voulons développer en eux le goût de la coopération, l'esprit d'équipe. C'est dans le cadre d'une vie de classe ou d'établissement fondée sur ces principes que nous souhaitons développer une véritable éducation à la citoyenneté sans pour autant négliger les apprentissages dont la place demeure prépondérante.

Éduquer l'enfant à la citoyenneté, c'est aussi le sensibiliser aux grands problèmes actuels : protection, respect de l'environnement, solidarité avec les plus démunis, ouverture européenne.

Avec l'aide de l'association européenne que nous avons créée, nous essayons de favoriser les échanges inter-classes, inter-écoles, avec les différents pays européens.

Ainsi pourrions-nous apporter notre pierre à la construction européenne et préparer nos jeunes à être des citoyens responsables, conscients de leurs racines, mais ouverts à tout progrès fondé sur une philosophie humaniste. C'est dans ce but que nous devons forger et perfectionner les moyens dont nous disposons.

OCCE, 101, bis rue du Ranelagh 75016 Paris. Tél : 01 44 14 93 30 Télécopie : 01 45 27 49 83. L'OCCE publie « Animation et Éducation », revue pédagogique du Mouvement.

Dans chaque département, une association départementale est à votre disposition.